

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	8 ^e section
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2026
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	UFR Humanités / Département des Lettres
Filière de formation concernée	Licences de lettres classiques et éventuellement de philosophie
Laboratoire de Recherche de rattachement	Ausonius (UMR 5607)

Date limite d'envoi des dossiers

15 mai 2026

Envoi des dossiers par voie dématérialisée :

https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita/fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques : l'ATER recruté(e) dispensera des cours de grec et de latin à tous les niveaux, de la Licence au Master. Il pourra éventuellement effectuer une partie minoritaire de son service en philosophie ancienne.

Activité de recherche : rattaché(e) à Ausonius (UMR 5607), l'ATER pourra intervenir dans les activités de recherche de ce laboratoire.